

LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE À MARRAKECH – SAFI

MAROC

A. Introduction	5
B. Diagnostic de la VBG à Marrakech	7
C. Résultats du diagnostic	8
D. Recommandations	22
E. Bibliographie et références	23

Ce diagnostic de terrain offre un aperçu de l'accès des femmes à leurs droits dans la région de Marrakech-Safi, grâce à un examen minutieux de l'efficacité des politiques d'égalité femmes-hommes au Maroc mené en concertation avec différents types d'acteurs locaux. La violence basée sur le genre (VBG) a été étudiée dans le cadre du mariage précoce et sous l'angle des différentes parties qui perpétuent le problème.



Les acteurs de la société civile et les décideurs politiques de la région de Marrakech se mobilisent contre la violence basée sur le genre



مؤسسة نساء الأورو-متوسطية
Euro-Mediterranean Women's Foundation
Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée

La Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM) est une organisation indépendante sans but lucratif créée en 2013. Elle se structure comme un réseau de réseaux qui fédère différents types d'acteurs de l'égalité femmes-hommes de l'espace euro-méditerranéen afin de :

- Faire progresser la lutte commune pour l'égalité des droits des femmes et des hommes à participer à la vie politique, économique, civile et sociale ;
- Éradiquer toutes les formes de violence et de discrimination envers les femmes et les filles ;
- Favoriser le changement d'attitude et de comportement pour l'égalité des sexes.

Membres fondateurs :

Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (CAWTAR)

État français

Institut européen de la Méditerranée (IEMed)

Fédération de la ligue démocratique des droits des femmes (FLDDF)

Forum Femmes Méditerranée (FFM)

Réseau universitaire et scientifique euro-méditerranéen sur le genre et les femmes (RUSEMEG)

Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée

Siège social: Institut européen de la Méditerranée (IEMed)

C / Girona, 20 · 08010 Barcelone, Espagne

www.euromedwomen.foundation



L'Institut européen de la Méditerranée (IEMed), fondé en 1989, est un think tank spécialisé dans les relations méditerranéennes basé sur une approche multi-disciplinaire et de travail en réseau. Il encourage l'analyse et la coopération dans le but de promouvoir des actions et des projets contribuant à la compréhension mutuelle, à l'échange et à la coopération entre les différents pays euro-méditerranéens, leurs sociétés et leurs cultures, ainsi que de favoriser la construction progressive d'un espace de paix et de stabilité, de prospérité partagée et de dialogue dans la région.

Consortium formé par:

Gouvernement de la Catalogne

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

Ville de Barcelone

Institut européen de la Méditerranée

C / Girona, 20

08010 Barcelone, Espagne

www.iemed.org

Diagnostic de terrain : La violence basée sur le genre à Marrakech - Safi (Maroc)

Texte : Fédération des ligues des droits des femmes - Marrakech, chef de file du Pôle local d'acteurs de l'égalité femmes-hommes®
Avenue Allal El Fassi Imm Ammaria 2ème ét. n°29, Jawahir Marrakech.

www.flddf.org

Coordination : Maria-Àngels Roque, Emilie Vidal

Mise en page : Núria Esparza

Avril 2017

Ce diagnostic de terrain s'inscrit dans l'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » du Fonds de solidarité prioritaire « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, dans le cadre du projet « Développer l'autonomie des femmes », labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

En partenariat avec :



Financé par :



Labellisé par :



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الإتحاد من أجل المتوسط

Le contenu de ce diagnostic est de la seule responsabilité de la Fédération des ligues des droits des femmes de Marrakech et ne peut en aucun cas être considéré comme l'expression des points de vue du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement International.

Pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes[©] mobilisés depuis 2016



A Région de Marrakech - Safi (Maroc)

B Wilaya d'Oran (Algérie)

C Gouvernorats de Monastir et de Sousse (Tunisie)

D Sud du district de Gizeh (Égypte)

E Sud de la Cisjordanie (Palestine)

F Gouvernorat d'Irbid (Jordanie)

G Gouvernorat du Mont Liban (Liban)

La Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée met en place annuellement des pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes[©] coordonnés par des associations dans les pays suivants : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie (1 par pays).

Chaque pôle local d'acteurs de l'égalité femmes-hommes[©] choisit un territoire cible qui peut être une région, une province ou l'aire métropolitaine d'une grande ville. Ensuite, les membres du pôle local déterminent une thématique prioritaire concernant les droits des femmes sur ce territoire cible.

Un pôle local est constitué de 5 acteurs œuvrant pour l'égalité femmes-hommes dans le territoire ciblé, à savoir : des associations ; des entités de recherche ou d'enseignement ; des collectivités locales ou régionales ou des services gouvernementaux chargés de défendre les droits des femmes ; des médias et des entreprises et des syndicats.

Leur mission est de mobiliser les acteurs de l'égalité au moyen d'activités de collectes de données, de consultations et d'échanges d'expériences dans le but d'analyser la situation par rapport à la thématique choisie et de faire un suivi de l'effectivité des politiques publiques menées dans ce domaine avec une approche collective et participative.

Cette approche ascendante débouche sur la production d'un diagnostic des principaux obstacles à la mise en œuvre des politiques d'égalité, puis sur la réalisation d'un projet de terrain collaboratif et répliquable visant à lever ces obstacles. Un premier appel à candidatures a été lancé et des pôles locaux ont été constitués à Oran (Algérie), à Gizeh (Égypte), à Irbid (Jordanie), dans le Mont - Liban (Liban), à Marrakech - Safi (Maroc), en Cisjordanie (Palestine) et à Monastir et Sousse (Tunisie). Ces pôles locaux ont travaillé sur deux questions majeures : la participation des femmes à la vie politique et les violences à l'égard des femmes. Dans ce document on présente le diagnostic concernant Marrakech - Safi.

A. INTRODUCTION

Le Maroc a bien réagi aux lois internationales relatives aux droits humains et aux obligations en découlant, d'où la mise en œuvre de mesures favorables aux droits des femmes au niveau national ainsi que leur promotion et celle de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Maroc a adhéré à la plupart des conventions internationales sur les droits humains comme : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif, la Convention internationale sur les droits civils et politiques, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels et la Convention sur les droits de l'enfance. De même, le Maroc a bien accueilli les instruments internationaux de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et le renforcement de l'équité et de l'égalité entre les femmes et les hommes qu'il considère des facteurs cruciaux du développement humain équitable.

Le Maroc a fait au cours de la dernière décennie des progrès considérables en matière de gouvernance démocratique sensible au genre, laquelle a été institutionnalisée en 2014. En ce sens, la Nouvelle Constitution de juin 2011, consacre dès le préambule, l'universalité et l'indivisibilité des droits humains et appelle à leur protection. Elle affirme la suprématie des conventions internationales ratifiées par le Maroc sur la législation nationale et garantit l'engagement du Maroc à harmoniser ses propres législations avec les dispositions de ces conventions. Elle souligne la protection des droits catégoriels (notamment ceux des femmes, des mères, des enfants, des personnes âgées et des personnes à besoins spécifiques) et institutionnalise l'égalité, la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Viennent s'ajouter au texte fondamental une série de lois, de dispositions et de programmes de gouvernance sensibles au genre. On peut citer de nombreuses réformes dont les plus importantes sont, dans le domaine de l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes, les suivantes :

- L'institutionnalisation de la Budgétisation sensible au Genre (BSG) ;
- La création de l'Observatoire du Genre dans la fonction publique (OGFP) ;
- La mise en œuvre du Plan gouvernemental pour l'Égalité (PGE), l'IKRAM (2012-2016) en juin 2013, comme instrument de mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Équité et d'Égalité entre les Sexes (SNEES) adoptée en 2006 ;
- L'Agenda Égalité et Équité (2011-2015) dans les domaines prioritaires ;

- La réforme de la loi électorale et les Recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation¹(IER).

S'agissant de la lutte contre la VBG, le Maroc a entamé un processus de révision du Code de procédure pénale. Ainsi, l'incrimination de la violence conjugale physique et du harcèlement sexuel en 2013², l'abrogation des articles 494 à 496, et l'aggravation des sanctions pour les crimes de viol et d'attentat à la pudeur visant les femmes devraient permettre l'harmonisation de la législation en la matière avec les engagements internationaux du Royaume et les dispositions de la Constitution de 2011. Par ailleurs, dès l'année 2002, le Maroc a lancé un vaste Programme de lutte contre la violence à l'égard des femmes³.

Le Maroc s'est également dirigé progressivement vers une participation de plus en plus active des citoyens et citoyennes. On note, à cet effet, une ouverture progressive de la sphère politique à la participation citoyenne où le local est le lieu de multiples réformes⁴ résolument orientées vers plus de « déconcentration, de démocratisation poussée, d'accélération du développement [...] et de bonne gouvernance »⁵. Le rapport sur la régionalisation avancée présenté au Roi en mars 2011 ne comporte pas moins de six dispositions en faveur de l'équité de genre. Par ailleurs, les amendements à la Charte communale de 2009 favorisent la promotion des droits des femmes et l'égalité des sexes et imposent aux collectivités territoriales l'élaboration de Programmes de développement communaux conçus sur la base du respect d'un ensemble de critères dont la gouvernance, le genre et la participation des personnes dans le respect total de l'égalité des chances⁶.

Néanmoins, le vécu des femmes marocaines au quotidien, surtout dans les zones reculées ou à forte vulnérabilité, montrent que les avancées sont en général des évolutions de droit et non pas de fait, et qu'il existe des disparités sociales et régionales, dans la jouissance – toute relative - de

¹ L'Instance équité et réconciliation au Maroc, créée en 2004, a eu pour mission d'établir la vérité sur les violations graves des Droits de l'homme intervenues au Maroc entre 1956 et 1999, de réhabiliter les victimes, d'analyser les causes institutionnelles qui sont à l'origine desdites violations et de formuler des recommandations de réformes pour garantir que ce genre de pratique ne se répète plus.

² Il ne concerne, néanmoins, que celui exercé sur le lieu de travail.

³ Ce programme inclut : le projet de loi pour la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes (retiré du Conseil de Gouvernement en novembre 2013 et pas encore abouti) ; l'Agenda gouvernemental de l'Égalité à l'horizon de la parité dont l'axe 2 vise la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes (2012-2016) ; le lancement du Programme multisectoriel de Lutte contre les Violences fondées sur le Genre par l'Autonomisation des femmes et des filles, TAMKINE, avec 13 départements ministériels, des ONG et 8 agences des Nations unies impliqués (2008-2011) ; et les Plans nationaux de lutte contre les violences faites aux femmes (2002 et 2004).

⁴ Cf. www.mem.gov.ma/Actualites/2011/aout/pdf/Bilan.pdf, p. 9.

⁵ COMMISSION CONSULTATIVE SUR LA RÉGIONALISATION. Rapport sur la régionalisation avancée/Livre 1. P. 5, 2011.

⁶ Créer une commission consultative dénommée « Commission de la parité et de l'égalité des chances » auprès des Conseils communaux - loi 17-08 modifiant et complétant la Charte communale ; prendre en considération l'approche genre dans la démarche participative de l'élaboration du plan communal de développement ; créer un fonds d'appui pour la promotion de la représentativité des femmes.

ces droits. En effet, et au regard des défis existants, il ressort que les résultats des différents engagements, particulièrement dans la région de Marrakech-Safi, restent en deçà des attentes.

B. DIAGNOSTIC DE LA VBG À MARRAKECH

La Fédération des ligues des droits des femmes (FLDF) - Marrakech

Le diagnostic a été piloté par la section de Marrakech de la FLDF en partenariat avec le Groupe de recherche sur les Études féminines de l'Université de Cadi Ayyad de Marrakech. La FLDF se définit en tant que mouvement social féministe fédérant plusieurs groupes de femmes autour des valeurs d'égalité, de droits humains, de justice sociale, de solidarité et de démocratie. La FLDF vise la durabilité de l'éducation, l'égalité des sexes et une citoyenneté fédérant femmes et hommes. Elle encourage les deux sexes à travailler ensemble dans la lutte contre la répartition traditionnelle des rôles entre les femmes et les hommes issue de l'histoire, de l'éducation et de la culture et fondée sur la domination masculine et la discrimination des femmes. La fédération est un mouvement social œuvrant en faveur de l'égalité et ouvert à tous les citoyens et toutes les citoyennes ainsi qu'aux ONG travaillant pour les droits humains dans le respect des normes internationales, notamment en matière de genre et d'égalité des chances.

La FLDF-Marrakech fait partie du Réseau des femmes solidaires et ses objectifs sont :

- Organiser des actions de plaidoyer et de lobby pour l'adoption de lois justes et équitables envers les Marocaines, conformément aux principes d'égalité entre les sexes dans tous les domaines : social, économique, culturel et politique ;
- Lutter en faveur d'une loi spécifique et détaillée contre les violences faites aux femmes ;
- Œuvrer en faveur de la ratification de tous les traités, conventions et accords internationaux sur les droits des femmes, la levée des réserves sur ces lois et leur harmonisation avec la loi locale ;
- Améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles des femmes.

1. Objectifs du diagnostic

Dans le cadre de l'action-pilote, le but du diagnostic est d'examiner la gouvernance démocratique locale en matière de droits des femmes dans la région de Marrakech-Safi. Et plus précisément, il servira à analyser en détail l'efficacité des mécanismes et procédures d'égalité entre les femmes et les hommes et la problématique de la VBG, notamment le mariage précoce et les différentes parties concernées par la persistance de ce problème.

À noter que la FLDF Marrakech, dans le cadre du projet de terrain qu'elle a mis en œuvre suite à l'élaboration du présent diagnostic, prépare une étude détaillée sur l'égalité et la VBG dans la région de Marrakech-Safi pour servir d'outil de plaidoyer auprès des responsables politiques et des acteurs locaux.

2. Cadre méthodologique du diagnostic

Dans le but d'atteindre l'objectif principal, il a été procédé à un examen des documents fournis par différents acteurs de la région pour faire le bilan de la situation actuelle des droits des femmes dans celle-ci. Cet examen a été accompagné d'une étude des différents impacts des pratiques politiques locales en matière d'égalité entre femmes et hommes sous l'angle, principalement, de la protection et de la lutte contre la VBG.

La première partie du diagnostic donne un aperçu des progrès accomplis au Maroc en termes de mise en application des lois internationales sur les droits humains, de lois nationales et de mises en œuvre des lois au niveau local de façon à rassembler des informations actualisées sur l'équité et sur l'égalité d'accès des femmes à leurs droits dans la région. La seconde partie du diagnostic est un examen portant spécifiquement sur la VBG et la représentation politique des femmes dans la région.

C. RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

1. Caractéristiques de la région de Marrakech-Safi

Étant donné que le diagnostic a été entrepris à une phase charnière entre l'ancien découpage territorial -Marrakech-Tensift-Al Haouz- et le nouveau -Marrakech-Safi-, la plupart des statistiques rendront compte de la réalité dans l'ancienne région. Ainsi, dans la mesure du possible, des données spécifiques aux territoires nouvellement inclus seront fournies. En tout état de cause, le territoire de l'étude est tel qu'il a été délimité par les autorités compétentes dans l'ancien découpage, ou lors du dernier découpage administratif dans le cadre de la régionalisation avancée, et tel qu'il y est fait référence par l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) dans le cadre du ciblage des communes de la région.

Il s'agit, en effet, de la région anciennement nommée Marrakech-Tensift-Al Haouz, en plus de deux nouvelles provinces. La région de Marrakech-Safi est l'une des régions nouvellement créées, avec le nouveau découpage de 2015 qui a réduit le nombre de régions du Maroc de



La Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée analyse les décalages entre les lois et les conditions de vie sur le terrain

16 à 12⁷. Elle a pour capitale la ville de Marrakech. Son découpage reprend celui du découpage précédent en plus des provinces de Safi et El Youssoufia. De ce fait, la région est passée d'une superficie de 31 160 km² (4,5 % du territoire national) à 39 040 km², avec une densité de 115,8 h./km²⁸.

Géographiquement, la région de Marrakech-Safi se trouve au centre du pays. Elle est limitrophe des régions de Casablanca-Settat, au nord, l'Océan Atlantique à l'ouest, la région Béni Mellal-Khénifra à l'est et, au sud, par les chaînes du Haut Atlas (Souss-Massa et le Tafilalet-Draa). Du point de vue administratif, la région comprend une préfecture et sept provinces. Ses terres sont constituées de 16 cercles englobant 216 communes (198 communes rurales et 18 communes urbaines) soit à peu près 14 % de l'ensemble des communes à l'échelon national.

a. Population

Au dernier recensement de septembre 2014, la région Marrakech-Safi était la troisième région la plus grande en termes de population avec 4,5 millions d'habitants, soit 13,4 % de la population totale du pays. La population de la région Marrakech-Safi est passée de 3.983 .659

⁷ Loi n° 47/96 relative à l'organisation de la région et au décret n° 2.97.246 du 17 août 1997 fixant le nombre des régions, leur ressort territorial ainsi que le nombre de conseillers à élire - Portail national du Maroc : www.maroc.ma/NR/exeres/1D778FB6-AB3F-4017-A1D8-950EE475BE30.htm

⁸ Haut Commissariat au Plan.

lors du recensement de 2004 à 4.520.569 en 2014, avec 928.120 ménages, 8.636 étrangers et un taux d'accroissement annuel moyen qui se situe dans la moyenne nationale à 1,27%⁹.

b. Groupes d'âge

La région Marrakech-Safi se caractérisait encore par une population relativement jeune lors du recensement de 2004 - la population de moins de 15 ans dans la région Marrakech-Tensift Al Haouz représentait 38 % -, désormais le taux est similaire à la moyenne nationale de 26 %, ce qui représente à l'évidence un potentiel important, mais aussi un risque de tensions et d'instabilités.

c. Urbanisation

Sur un autre plan, selon le dernier recensement, le taux d'urbanisation au Maroc s'élevait à 60,3 % en 2014, contre 55,1 % en 2004. Certes, la région objet de l'étude a également connu une forte urbanisation du fait de l'exode rural et de l'expansion des centres urbains, mais c'est une région qui reste, malgré tout, à forte prédominance rurale avec 42,9 % de population rurale. Ceci exige des interventions spécifiques liées à la nature et aux besoins des territoires et populations concernés, non seulement en termes d'infrastructures de base – longtemps renvoyées au second rang des priorités d'action – mais aussi au niveau des approches qui doivent garantir l'adhésion et l'appropriation des personnes concernées.

À ces contraintes, s'ajoutent d'autres complexités, telles que la précarité de l'habitat, la vulnérabilité et la pauvreté et les multiples effets qu'elles induisent ; l'analphabétisme, l'accès limité à la santé, des conditions de vie difficiles, des carences patentées au niveau des infrastructures de base en milieu rural, etc. Ainsi, en 2007, la région Doukkala Abda figurait parmi les régions les plus pauvres et les plus vulnérables alors qu'au niveau urbain, Marrakech Tensift Al Haouz figurait parmi les plus pauvres. Ces deux régions arrivent également en tête de celles qui se caractérisent par des taux d'analphabétisme et d'abandon scolaire élevé¹⁰. Par ailleurs, Marrakech-Safi est la deuxième région au niveau national en termes de précarité de l'habitat, après celle du Grand Casablanca, où la population occupe des logements traditionnels (1,1 % et 11,5 %), de type rural (0,3 % et 4,9 %) ou vit dans des bidonvilles (10,6% et 6,6%) selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP).

⁹ Haut Commissariat au Plan. « Note sur les premiers résultats du Recensement général de la population et de l'habitat en 2014 ». www.hcp.ma/downloads/RGPH-2014_t17441.html

¹⁰ Haut Commissariat au Plan. La Carte de la Pauvreté. 2007.

d. Santé

Le rapport de l'UNICEF « Niveaux et tendances en matière de la mortalité infantile » montre qu'au niveau national les chiffres de la mortalité des enfants de moins de cinq ans a baissé de près de 57 000 en 1999 à près de 24 000 en 2013, avec un taux de recul annuel de 4,2 %¹¹, et que l'espérance de vie s'est nettement améliorée (76,51 ans en 2014), la part des dépenses de santé en pourcentage du PIB (6,0% en 2011) ayant plus que doublé.

e. Mortalité maternelle

La mortalité maternelle au niveau national a enregistré également une baisse remarquable. Pour 100.000 naissances, les décès pour des raisons liées à la maternité sont passés de 227 décès (186 en milieu urbain et 267 en milieu rural) au cours de la période 1994-2003 à 112 (73 et 148 respectivement) en 2010¹². Cependant, la région Marrakech-Safi (en fait Marrakech-Tensift Al Haouz et Doukkala Abda) figure parmi les régions (au nombre de 9) sélectionnées par le ministère de la Santé en 2012 pour l'exécution d'un plan d'action pour la santé car elles présentaient des taux inférieurs aux moyennes nationales en termes de consultation prénatale, d'accouchement en milieu surveillé et de malnutrition infantile.

f. VIH

Marrakech-Tensift Al Haouz est l'une des trois régions où l'épidémie a continué à se renforcer. En effet, avec Souss Massa Draa (première sur la liste) et le Grand Casablanca (troisième), ces régions cumulent 54 % des cas notifiés au niveau national. L'épidémie touche principalement des femmes, les professionnelles du sexe, ce qui soulève, certes, la question de la sécurité sanitaire, mais ne manque pas de soulever la question de la VBG.

g. Éducation

Au niveau national¹³, on estime que la généralisation du primaire sera totalement atteinte d'ici 2016 puisque le taux de scolarisation des 6-11 ans a atteint 99,5 % lors de l'année scolaire 2013-2014, avec un taux de scolarisation des filles entre 6 et 11 ans de 99,1 %¹⁴. Dans la région Marrakech-Safi, ces chiffres s'alignent généralement sur les données nationales, même si l'on peut noter que la région se situe, malgré tout, à la traîne d'autres régions

¹¹ Même si le Maroc continue à faire moins bien que d'autres voisins régionaux.

¹² MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DES RESSOURCES FINANCIÈRES. Enquêtes population et santé. EDPR, HCP, 2010.

¹³ www.statistiques-mondiales.com/esperance_de_vie_par_pays.htm

¹⁴ Rapport du Conseil supérieur de l'Enseignement.

comparables en 2014, avec un taux de 93 %, ce qui laisse supposer qu'elle aura du mal à atteindre l'objectif national des 100 % pour 2016.

Cela étant, on remarque une féminisation des cycles de l'éducation supérieure dans des domaines spécifiques liés aux lettres tandis que les femmes ne sont pas suffisamment représentées dans les facultés et écoles supérieures de sciences, médecine, commerce et génie. L'analyse des taux de féminisation des effectifs à l'Université Cadi Ayyad (UCA), classée première université au niveau national, seule université au Maghreb et en Afrique du Nord à être cotée selon les classements d'instituts internationaux d'excellence scientifique -« SC Imago Institutions Rankings » (SIR) et Thomson Reuters- va dans le sens de cette lecture. En effet, l'Université Cadi Ayyad compte actuellement 14 établissements qui couvrent géographiquement 4 villes universitaires : Marrakech, El Kelaâ des Sraghna, Essaouira et Safi, donc tout le territoire de la nouvelle septième région du royaume, Marrakech-Safi. L'UCA dispose de plus de 75.000 étudiant-e-s inscrit-e-s (dont 46 % de jeunes filles) et emploie plus de 15.000 enseignant-e-s chercheur-e-s (dont 15 % de sexe féminin) et 800 employé-e-s dans les services administratifs (dont 44% sont des femmes).

Cependant, lorsqu'on analyse le ratio des femmes au niveau des postes de prise de décision, on remarque que la première université marocaine est loin d'avoir comblé l'écart entre femmes et hommes. L'UCA n'a jamais eu de présidente, elle n'a eu qu'une seule vice-présidente, une doyenne et une vice-doyenne et seulement deux secrétaires générales de sexe féminin. Les chefs de départements et de services dans les institutions de la « tour d'ivoire » sont presque exclusivement de sexe masculin, surtout dans les services stratégiques tels que les services financiers.

2. La VBG

En ce qui concerne la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, et le cadre juridique qui s'y réfère, on peut déplorer qu'il n'existe pas de loi spécifique de lutte contre la violence à l'égard des femmes¹⁵, ce qui en fait un problème singulièrement répandu au Maroc. Les chiffres effrayants révélés par l'étude effectuée par le HCP en 2011 montrent que 62,8 % des

¹⁵ En effet, un projet de loi 103 – 13 relatif à la violence conjugale a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement le 16 septembre 2013 qui a suscité de nombreuses réactions négatives notamment de la part des associations. Préparé par une Commission mixte intégrée par le ministère de la Justice et des Libertés (MJL) et le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MSFFDS), ce projet de loi devait être présenté en Conseil de Gouvernement le 7 novembre 2013. Le Chef du Gouvernement a statué sur l'établissement d'une Commission spéciale qui doit procéder à la révision de ce projet et dont les conclusions n'ont pas été rendues à ce jour.

femmes de 18 à 64 ans au Maroc ont été victimes de différentes formes de violence au cours de l'année précédant l'étude¹⁶, ce qui dénote une acceptation générale de la violence domestique ainsi qu'une méfiance par rapport au système judiciaire qui rend incertain que la victime en fasse état. Un autre rapport de 2011 a par ailleurs constaté que dans les cas de violence à l'égard de femmes, l'auteur de l'acte est généralement l'époux dans huit cas sur dix¹⁷.

Une étude sur la prévalence de la violence dans les espaces publics dans la ville de Marrakech, pour ONU Femmes et ONU Habitat, dans le cadre du projet VSAT – Villes Sûres et Amies de Tous et de Toutes- à laquelle la FLDF a participé en 2013 dans deux quartiers pilotes, El Bahia et Sidi Youssef Ben Ali-Nord, a permis d'établir que l'espace public est le lieu de tous les types de VBG et que les femmes en étaient les premières victimes, quel que soit leur âge. En effet, 83,17 % et 75 % des femmes (de 18 à 24 ans) et 67,25 % et 68,63 % (de 25 à 60 ans) interrogées dans ces deux quartiers, respectivement, ont déclaré avoir été victimes de violences sur la voie publique pendant l'année précédant l'enquête.

a. La violence sexuelle

Ce type de violence est le plus commun dans l'espace public, bien qu'il s'exerce de manières multiples. Ainsi, le taux des femmes ayant fait l'objet de différentes formes de harcèlement sexuel¹⁸ est de 79 % au quartier Bahia et de 74 % à SYBA-Nord. Dans le quartier Bahia, 1,62 % des femmes déclarent avoir fait l'objet de tentatives de viol.

b. La violence psychologique et la violence physique

Le deuxième type de violence est la violence psychologique. En effet, 29 % des femmes de Bahia et 35 % des femmes de SYBA-Nord ont déclaré avoir été insultées/injuriées dans l'espace public, au moins une fois durant la période de référence retenue.

La violence physique contre les femmes, principalement les vols avec usage de la force, représente un taux de 19 % et de 28 % à Bahia et SYBA-Nord respectivement, et les taux de brutalités physiques contre les femmes s'élèvent à 10 % et 5 % respectivement dans ces

¹⁶ Haut Commissariat au Plan. Principaux résultats de l'Enquête nationale sur la Prévalence de la Violence à l'égard des femmes. Janvier 2011. Disponible sur : www.hcp.ma/Conference-debat-consacree-a-l-etude-de-la-violence-a-l-egard-de-femmes-au-Maroc_a66.html ; voir également, UN WOMEN. Moroccan Government Release Extensive Gender-Based Violence Study (le Gouvernement marocain publie une vaste étude sur la VBG). 10 janvier 2011. Disponible sur : www.unwomen.org/2011/01/moroccan-government-releases-extensive-gender-based-violence-study/.

¹⁷ LIGUE DÉMOCRATIQUE DES DROITS DES FEMMES-INJAD. « La violence basée sur le genre ». Rapport annuel pour le colloque du 21 mai 2011, sur les bases de données statistiques collectées en 2009.

¹⁸ Sifflements, paroles obscènes, « drague », « filature ».

deux sites. Les formes de violence les plus graves, telles les tentatives d'homicide ou les menaces/attaques avec une arme ou un objet dangereux, représentent, quant à elles, des taux relativement alarmants : 6 % et 5 % à Bahia, 11 % et 7 % à SYBA-Nord.

Ailleurs dans la région, la situation n'est pas meilleure. En effet, on peut affirmer que la VBG est un phénomène qui s'est acclimaté à la région. Ainsi, lorsque l'on analyse les statistiques collectées auprès des associations qui ont pour vocation la sensibilisation/lutte contre la VBG ou la prise en charge des femmes victimes de violence, on observe que tous les types de violence sont présents, partout et dans de fortes proportions. Ainsi, sur les 39 femmes accueillies au Centre d'écoute de l'association Chorouk, à Benguérir, en 2014, 10 femmes ont été victimes de violences physiques de la part du conjoint. Neuf ont été victimes de violences économiques – leurs conjoints refusaient de les prendre en charge ou les hommes dont elles ont divorcé ne leur versaient pas la pension alimentaire due. Cinq femmes ont été victimes de violences psychologiques, les conjoints refusant de faire reconnaître l'union ou de porter les enfants sur le carnet familial. Deux femmes ont été victimes de violences sexuelles (viols) et une d'abandon après une grossesse extraconjugale.

Cas de violence traités par le Centre d'Aide TWIZA de Benguérir entre le début du mois de mars et la fin du mois d'août 2014 et classés par types

Type de violence	Nombre de cas	Pourcentage
Violence physique	19	10,64%
Violence sexuelle	18	10,08%
Violence économique	10	5,65%
Violence juridique	06	3,36%
Violence psychologique	03	1,68%

Source : Vigilance Center TWIZA.

Lorsqu'on affine ces chiffres, on note que la violence fait plus de victimes chez les femmes jeunes (19% ont moins de 25 ans et 23% ont entre 25 et 45 ans), plutôt lorsqu'elles sont sans niveau d'instruction ou avec un niveau moyen (sans niveau d'instruction 20%, niveau primaire 15% et secondaire collégial 11%). Par ailleurs, on note que les auteurs de violence

sont de tous les milieux socio-professionnels (agriculteurs 14%, fonctionnaires 6%, professions libérales 15%, retraités 4%, chômeurs 6%).

Par ailleurs, une rapide comparaison des chiffres de 2014 et ceux des années précédentes montre qu'il y a eu une évolution des types de violence perpétrés dans la même localité. En effet, les violences physiques se placent en tête des types de violence pour l'année 2014 (10, 64 % pour 19 cas) alors qu'elles représentaient le troisième type de violence en 2010 (20 % avec 47 cas) tandis que les violences sexuelles se hissent au deuxième rang des types de violence en 2014 avec 18 cas, au lieu du dernier rang en 2010 avec 7 cas¹⁹.

S'agissant de la lutte contre les violences et l'exploitation sexuelle des enfants²⁰, un nombre non négligeable d'études et de programmes a été réalisé conjointement par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), les partenaires institutionnels et les organisations non gouvernementales (ONG), même si celles-ci soulignent que leurs recommandations ne sont presque jamais prises en compte et que les actions menées manquent de synergie et de concertation. Les données statistiques sur la question des violences et de l'exploitation des mineur-e-s au Maroc font défaut et, de façon générale, ce sont les associations qui font remonter les données. En 2003, ECPAT international²¹ avait attiré l'attention sur le problème de la prostitution des mineur-e-s dans les villes d'Essaouira et de Casablanca. De plus, une étude UNICEF de 2003 sur l'exploitation sexuelle des enfants à Marrakech montre « que 61 % des mineur-e-s prostitué-e-s ont entre 16 et 18 ans, 32 % entre 14 et 15 ans et 7 % entre 10 a 13 ans. Enfin, les enfants objets de l'étude sont issus de familles pauvres (62 %) et monoparentales pour la majorité des filles (61 %), «... le plus souvent de trois à sept enfants, où le père et les frères occupent des emplois faiblement rémunérés dans l'artisanat »²².

¹⁹ Statistiques fournies par l'association TWIZA à Benguérir.

²⁰ Les efforts faits par le Maroc en matière de protection de l'enfance peuvent être résumés comme suit :

La loi 04.00 sur l'obligation de l'enseignement fondamental ;
La loi 24.03 qui amende le code pénal dans les dispositions touchant au statut des mineurs ;
Le Code du travail qui interdit le travail des mineurs de moins de 15 ans et limite celui des 15-18 ans ;
L'initiative « INQAD » mise en place pour lutter contre le travail domestique des petites filles en 2007 ;
Le programme « TAYSSIR » d'encouragement des familles en situation de vulnérabilité à scolariser leurs enfants ;
La création d'Unités de protection de l'Enfance dans les grands centres urbains ;
La création de cellules de suivi du travail des enfants au sein de la Direction de l'Emploi du ministère du Travail ;
Le Plan d'Action national pour l'Enfance 2006-2015, « Un Maroc digne de ses Enfants » ;
La création d'un Observatoire national des Droits de l'enfant en charge de la mise en œuvre et du suivi de la Convention des Droits de l'enfant.

²¹ Rapport de la section Maroc du Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant, suite au Rapport initial du Royaume du Maroc d'avril 2004 sur la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, www.crin.org/docs/Morocco_ngo_report.doc

²² A voir sur : www.unicef.org/morocco/french/Exploitation_Sexuelle1.pdf, p. 14.

L'Observatoire national des Droits de l'enfant a sonné l'alerte sur les taux croissants et, de ce fait, alarmants des « enfants des rues » et a relevé les lacunes graves en termes de protection de l'enfance. La Commission ministérielle de l'enfance, enregistre « une évolution croissante des phénomènes d'abus, de violence et d'exploitation des enfants au sein des familles, des écoles, des institutions, dans la rue, dans leur travail (petites bonnes, secteur informel), la mendicité, la vente de drogues, la délinquance, ainsi que dans le domaine de l'exploitation des enfants à des fins de prostitution, pour le tourisme, sur Internet »²³. En effet, les données collectées lors de l'enquête de victimation dans le cadre de l'étude VSAT font état d'un espace public inquiétant pour l'enfance. Si l'enquête a pu relever que les détenteurs d'obligations - parents et enseignants - envers les enfants sont les premiers auteurs de la violence à leur égard, elle a également fait ressortir une prépondérance non négligeable de la violence à l'encontre des enfants dans l'espace public. Celle-ci peut prendre la forme d'insultes et d'injures (15 % des enfants la vivent dans chacun des deux sites pilotes déjà mentionnés), de coups et punitions corporelles (9,5 % à Bahia et 14,3 % à SYBA-Nord) pour arriver au harcèlement sexuel (2 % et 5 %).

c. Le travail des mineur-e-s

Selon l'enquête nationale sur l'emploi effectuée par le HCP (Direction de la Statistique) en 2013, le travail des enfants concerne 86 000 enfants âgés de 7 à moins de 15 ans, représentant 1,8 % de l'ensemble des enfants de cette tranche d'âge. Au niveau régional, plus de 70 % des enfants au travail étaient concentrés dans quatre régions du Royaume²⁴ au cours des cinq dernières années - celle anciennement nommée Doukkala-Abda, dont deux provinces ont été intégrées à la nouvelle région Marrakech-Safi, abritait, à elle seule, plus du quart desdits enfants. En 2013, la contribution de la région Marrakech-Safi en matière de travail des enfants était de près de 43 % du total au niveau national.

Sur la question plus particulière du travail domestique des mineures, les « petites bonnes », on ne peut tout d'abord s'empêcher de relever une étonnante contradiction. Si l'accès des femmes au marché national de l'emploi reste très limité - au troisième trimestre de 2013, le taux des femmes actives de 15 à 59 ans ne dépassait pas 20,93%²⁵ - les chiffres disponibles du travail des filles

²³ MDIDECH, Jaouad. "Le nouveau plan de Bassima Hakkaoui pour la protection de l'enfance". La Vie éco (en ligne) du 2014-04-28 : www.lavieeco.com

²⁴ 24,8 % à Doukkala-Abda; 18,2 % à Marrakech-Tensift-Al Haouz; 16,1 % à Chaouia-Ouardigha; et 10 % au niveau de la région d'El Gharb-Chrarda-Beni Hassen.

²⁵ Haut Commissariat au Plan.

mineures sont, eux, proportionnellement inquiétants. En fait, en dehors des données collectées par les ONG, notamment les associations,²⁶ qui travaillent avec ce public et hormis les enquêtes nationales annuelles sur l'emploi des enfants faites par le HCP, il n'existe pas d'études exhaustives et spécifiques sur le phénomène. En 2014, dans un rapport²⁷ sans appel, l'ONG internationale Human Rights Watch a critiqué le Maroc sur le non-respect des conventions internationales signées en matière de protection de l'enfance et de la réglementation du travail.

d. Le mariage des mineures

L'année 2014 a été l'occasion de la mise au point de la réforme de la Moudawana, en particulier pour ce qui est de cette problématique. Au vu des chiffres fournis par le ministère de la Justice et des Libertés (MJL), il est clair que le mariage des mineures s'est hissé au niveau d'un phénomène social qui ne manque pas d'attiser la fronde des associations féministes lesquelles considèrent que cette situation « reflète un conflit avec la Constitution de 2011, une permissivité avec la culture d'infraction à la loi et une discrimination fondée sur le sexe »²⁸.

Distribution des demandes de mariage de mineures classées en fonction de l'âge - de 2007 à 2013

Année	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	Total
2007	348	2 730	9 865	25 767	38 710
2008	348	2 609	12 550	24 097	39 604
2009	359	3 111	12 407	31 211	47 088
2010	69	555	8 374	32 100	41 098
2011	309	2 676	12 771	31 171	46 927
2012	200	2 405	10 958	29 220	42 783
2013	97	1 515	13 010	28 886	43 508
Total	1 730	15 601	79 935	202 452	299 718

Source : Le Code de la famille après dix ans, MJL.

Les données montrent, en effet, que le nombre des demandes de mariages civils en deçà de l'âge légal pour les filles sont passés de 18 341 en 2004 à 21 660 en 2005, puis ont explosé à 35 152

²⁶ Entre 60 000 et 80 000 filles de moins de 15 ans, en 2010, selon le collectif « petites bonnes ».

²⁷ HUMAN RIGHTS WATCH (HRW). Une Servitude Sans Appel : Le Travail des Enfants Domestiques au Maroc. 2014.

²⁸ Mémoire de la Coalition printemps de la dignité sur le mariage des mineures, à l'occasion du dixième anniversaire du Code de la famille.



Le groupe de recherche sur les études féminines de l'Université de Cadi Ayyad de Marrakech s'est impliqué activement dans la réalisation du diagnostic.

Casablanca et l'Oriental, et le plus bas est celui de Marrakech-Tensift Al Haouz (soit 29,7 ans). Pour ce qui est des femmes, c'est dans les régions de Grand Casablanca, l'Oriental, Taza-Al Hoceima-Taounate, Guelmim Essmara, Rabat-Salé- Zemmour-Zaer, Tanger-Tétouan et Souss Massa-Draa que les femmes se marient le plus tardivement (soit au-delà de 27 ans). Les femmes des régions de Tadla-Azilal et de Marrakech-Tensift Al Haouz affichent les plus bas âges au 1^{er} mariage (moins de 25 ans)²⁹.

En effet, le rapport de la FLDDF sur la question relève que, de toutes les villes qui ont vu une augmentation des demandes de mariages des mineures entre 2006 et 2009³⁰ - à Mohammedia, par exemple, elles sont passées de 304 demandes en 2006 (89,80 % de cas d'acceptation) à 431 en 2008 et 593 en 2009 (91,80 % d'acceptations), la ville de Marrakech est parmi celles qui ont connu les plus hauts pourcentages de demandes de mariage de mineures. En effet, le nombre

en 2013 alors qu'elles ne dépassent pas 92 demandes pour les garçons la même année, constituant ainsi 11,47 % du total des contrats de mariages établis. Or, ces données semblent à première vue en contradiction avec les tendances au niveau national qui démontrent que le mariage des hommes est contracté en moyenne, entre 30 et 34 ans, et celui des femmes entre 24 ans et 29 ans dans les différentes régions du Maroc. En fait, ces chiffres ne font que souligner les disparités qui existent entre les différentes zones du pays. En effet, le dernier recensement de la population révèle que le mariage des moins de 18 ans est un phénomène presque exclusivement féminin (82,4 %), qu'il est surtout rural (53,6 %) et qu'il touche certaines régions plutôt que d'autres.

Ainsi, on peut noter au niveau national que l'âge moyen le plus élevé au premier mariage est, pour les hommes de plus de 33 ans, celui du Grand

²⁹ Haut Commissariat au Plan. Les Indicateurs Sociaux du Maroc. 2011.

³⁰ Rapport de la FLDDF sur les Dix Ans du Code de la Famille, p.9.

y est passé de 2.000 cas en 2006 à 2.974 cas en 2011 (60 % d'acceptations en 2006 et 89,6 % en 2010), un record si on compare ces données avec celles de la ville de Casablanca, avec 1.142 demandes en 2005 (99 % de cas d'acceptation)³¹ ou Guelmim avec 100 cas en 2009, 122 en 2010 et 111 demandes en 2011.

À cet égard, une étude réalisée par l'INDH³², à l'échelle du quartier de Bab Doukkala à Marrakech, avait cité des chiffres UNICEF de 2005 qui alertent sur l'ampleur du problème. Les résultats ont montré, entre autres, que :

- 36 % des femmes mariées l'avaient été avant 18 ans ;
- 22 % de femmes avaient eu leur première grossesse entre 14 et 17 ans ;
- 3,8 % des femmes au foyer avaient moins de 18 ans.

Les associations marocaines de protection et de défense des droits humains des femmes, quant à elles, critiquent une acceptation généralisée de cette pratique, regrettent que les juges y recourent de plus en plus et que depuis 2007 « malgré une grande mobilisation de la société civile pour la réforme du Code de la Famille, aucune mesure n'a été prise pour réduire les discriminations à l'égard des filles³³ ».

Pour ce qui est des reconnaissances des mariages, là encore les ONG réprouvent la recrudescence des demandes -dans lesquelles il est souvent rendu des jugements positifs- ainsi que les prorogations multiples pour faire reconnaître les mariages qui, selon elles, donnent des signes d'une tolérance à l'égard des mariages dits coutumiers -impliquant souvent des mineures- et représentent un contournement flagrant de la loi. Les statistiques des ONG montrent à la fois une augmentation exponentielle des taux de mariages en deçà de l'âge de 15 ans sans autorisation des juges ou des formes nouvelles de mariage avec contrat d'hypothèque (!), particulièrement dans notre région et de manière phénoménale du côté de Kelai Sraghna. C'est dire que les chiffres officiels ne sont souvent que l'arbre qui cache la forêt de toutes les formes de violences subies par des petites filles sous prétexte de pauvreté, de morale sociale ou de coutumes.

³¹ Ibid., p.12.

³² INITIATIVE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (INDH). Programme de lutte contre l'exclusion sociale au niveau de la ville de Marrakech, Quartier BAB DOUKKALA.

³³ Rapports alternatifs des associations, notamment le rapport alternatif relatif à la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant, Commentaires des associations marocaines sur les réponses du Gouvernement du Royaume du Maroc, p. 6, (juillet 2014).



3. Les indicateurs de la parité : la représentation des femmes dans la politique locale

Les dernières élections communales et régionales de septembre 2015 ont connu une participation record et une forte implication des femmes. Grâce au système de quotas, elles ont ainsi quasiment doublé leur score de 2009 avec 27 % des sièges des conseils communaux, soit 6.673 sièges³⁴. Cependant, cette participation n'est que toute relative car la proportion des femmes élues laisse penser que la parité reste un vœu pieux. Ainsi, malgré toutes les mesures de discrimination positive, le Conseil Régional Marrakech-Safi ne compte que 36,8 % d'élues femmes, soit 27 sur 75 membres, dont 6 conseillères. Le nouveau bureau du Conseil compte 3 membres femmes sur un total de 9. Les conseils communaux d'Essaouira et Safi comptent 35 et 51 membres respectivement, dont seulement 7 sont des femmes. Aucune femme ne figure parmi les membres du bureau desdits conseils.

Par ailleurs, malgré une présence plus remarquée des femmes candidates, aucune élue n'a réussi à décrocher la présidence du conseil d'une grande ville ou d'une région. Sur les 3 circonscriptions que compte la préfecture de Marrakech, par exemple, et sur près de 500 candidats aux élections, moins d'une centaine étaient des femmes. Les conseillères le sont aux affaires sociales, relations internationales et pas aux finances, par exemple. Ainsi, le système qui garantit, théoriquement, l'élargissement de la présence des femmes dans la vie politique marocaine, ne permet pas forcément à celles-ci d'en atteindre les postes de responsabilité.

Dans bien des programmes de développement des communes, il n'est même pas fait référence à la commission d'égalité des chances censée renforcer la présence et la représentativité de ces dernières dans les sphères de la gestion locale.

Enfin, lorsqu'on affine les données de la représentation féminine par niveau d'étude ou par profession, on remarque une prévalence des femmes avec un niveau moyen d'études, des femmes aux foyers, des employées et des artisanes (dans les communes de Marrakech une majorité de couturières) et très peu de professions libérales. Enfin, lorsque l'on sait comment la majorité de celles-ci sont cooptées pour figurer sur les listes électorales, on peut se demander s'il existe un réel intérêt pour elles d'intégrer les partis politiques, toutes tendances confondues, en termes d'égalité et de parité dans la représentation politique.

³⁴ Même si on peut considérer qu'en valeur absolue, ces résultats sont en régression par rapport au scrutin précédent.

4. Synthèse des résultats et défis

a. La transposition dans la réalité des droits humains des femmes est loin d'être accomplie

En somme, l'on peut constater qu'en dépit de l'esprit ouvert et ambitieux des textes, une pratique effective de respect des droits humains des femmes dans leur intégralité reste à réaliser, notamment dans notre région.

b. De nombreux défis se posent aux femmes aux niveaux culturel, économique et social

Les blocages sont multiples et se situent à plusieurs niveaux. Ils sont d'ordre économique (les conditions de vie précaires des populations), social (un taux d'illettrisme très élevé surtout parmi les femmes, particulièrement dans le monde rural), culturel (des attitudes et représentations négatives à l'égard des femmes) et politique (une résistance latente à l'élargissement des droits humains des femmes).

c. Écarts entre l'égalité de jure et de facto

La finalité des stratégies de correction est la réduction des disparités entre les deux sexes, tant en matière de droits et d'accès aux droits, d'accès aux ressources et aux opportunités économiques, qu'en termes de participation politique ou de présence dans les instances dirigeantes. Or, s'agissant de la violence à l'égard des femmes, notamment du mariage des mineures, malgré les réformes juridiques et les initiatives politiques, les femmes continuent à vivre des situations très difficiles. Leurs droits sont bafoués, leur dignité mise à mal.

d. La VBG est un problème grave dans la région, qui menace la sécurité des femmes, leur bien-être et leur participation à la vie publique

De toute évidence, les blocages³⁵ se situent à plusieurs niveaux. Si les efforts de l'État sont certes louables, ils restent largement insuffisants. D'une manière générale, pour ce qui est des formes de violences à l'égard des mineures, on peut regretter le manque d'une politique publique - territorialisée mais intégrée - de prise en charge de l'enfance qui nécessiterait certes, beaucoup de moyens, aussi bien à l'amont qu'à l'aval, mais qui est l'unique manière d'agir sur les carences. En effet, les mandats de nombreuses institutions étatiques mises en place se limitent à des actions de sensibilisation, de communication et de collecte de données qui sont insuffisantes pour répondre aux besoins du terrain. Le travail de prise en charge est géré directement par différentes ONG et coalitions qui font un gros travail de

³⁵ Blocages qui reflètent des crispations identitaires en rapport avec les crises du nouvel ordre mondial (la crise économique mondialisée, la guerre au « terrorisme », la montée de l'islamophobie, etc. ; la montée des conservatismes, le nivellement par le bas des classes moyennes).

prévention, sensibilisation, accompagnement et prise en charge des victimes, avec des moyens très faibles, et sans aucune protection juridique.

Par ailleurs, la multitude de lois présentées contribue à exacerber les critiques des différents acteurs qui y voient un manque de volonté politique réelle en matière de lutte contre les VBG. Dans le domaine de la gouvernance, on peut regretter la multiplicité des intervenants - ministère de l'Éducation Nationale, ministère de la Solidarité de la Femme et des Affaires sociales, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, ministère de la Santé, Observatoire national de l'Enfance, associations de la société civile- mais aussi le manque de stratégie claire, l'absence de travail en coordination et la faiblesse de la capacité des institutions en charge de la promotion et de la protection des droits humains des femmes et des filles.

D. RECOMMANDATIONS

- Encourager une volonté politique sincère accompagnée des instruments nécessaires à la transposition de ces réformes dans la vie quotidienne des femmes marocaines à tous les niveaux.
- Plaider en faveur de réformes plus sérieuses et d'une mise en application plus rigoureuse de celles-ci dans les régions.
- Sensibiliser et piloter des campagnes de sensibilisation pour changer les pratiques culturelles qui limitent les possibilités pour les femmes d'accéder à l'éducation, à l'emploi et à la sphère politique.
- Renforcer le rôle des médias en matière de promotion de la culture de l'égalité.
- Promouvoir des stratégies égalitaires, notamment dans les écoles, afin d'influer sur les mentalités et de changer la perception négative des femmes.
- Encourager les institutions religieuses à faire une lecture plus tolérante et progressive des textes sacrés.

E. BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

1. Ouvrages et articles

- ASSOCIATION DES FEMMES AFRICAINES POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT, « Ruptures, Résistances ET Utopies » en *Recherche Féministe Francophone: Echo* n 12, 2003.
- CALLAMARD, AGNÈS, « Méthodologie de Recherche Sexo-Spécifique ». *Droits et Démocratie*, 5, 1999.
- CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE TENSIFT. *La Qualité de Vie à Marrakech Perceptions et Appréciations de la Population*. El Watanya, 2011.
- MDIDECH, JAOUAD. « Le Nouveau Plan de Bassima Hakkaoui pour la Protection de l'Enfance ». *La Vie éco*, 28.04.2014, disponible sur : www.lavieeco.com.

2. Ressources officielles

- AGENCE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, COORDINATION RÉGIONALE MARRAKECH-TENSIFT EL HAOUZ. *Rapport Résumé des Réalisations en Matière d'Amélioration des Conditions de Vie des Femmes dans la Région Marrakech-Tensift El Haouz*. Mai 2014.
- ASSOCIATION CHOUROUK POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. *Rapports Statistiques de la VBG*, 2014.
- ASSOCIATION ENNAKHIL POUR LA FEMME ET L'ENFANT. *Rapports Statistiques de la VBG*, 2013/2014.
- ASSOCIATION TWIZA POUR LE PATRIMOINE, LA SOLIDARITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT. *Rapports Statistiques de la VBG*, 2014.
- COMMISSION CONSULTATIVE SUR LA RÉGIONALISATION. *La Régionalisation Avancée au Service du Développement Économique et Social*, Livre III, 2011.
- COMMISSION CONSULTATIVE SUR LA RÉGIONALISATION. *Rapport sur la Régionalisation Avancée*, Livre I, 2011.
- CONSEIL DE LA RÉGION MARRAKECH TENSIFT-AL HAOUZ. *Monographie de la Région Marrakech Tensift-Al Haouz*, 2013.
- CONSEIL DE LA VILLE D'ESSAOUIRA. *Plan Communal de Développement 2011-2016*.
- CONSEIL DE LA VILLE DE MARRAKECH. *Plan Communal de Développement 2011-2016*.
- CONSEIL DE LA VILLE DE SAFI. *Plan Communal de Développement 2011-2016*.
- CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME. *Rapport présenté par M. Le Président du Conseil national des droits de l'Homme devant les deux Chambres du Parlement*, Juin 2014.
- CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME. *Pour Un Droit Égal et Équitable à L'éducation et à La Formation*, Série Contribution au Débat Public no.6, 2012.
- FÉDÉRATION DE LA LIGUE DÉMOCRATIQUE DES DROITS DES FEMMES. *Rapports Statistiques de la VBG*, 2014.

- FÉDÉRATION DE LA LIGUE DÉMOCRATIQUE DES DROITS DES FEMMES.** *Rapport sur les Dix ans du Code de la Famille*, 2014.
- FÉDÉRATION DE LA LIGUE DÉMOCRATIQUE DES DROITS DES FEMMES.** *Rapport Annuel : « La Violence Basée sur le Genre : Données Statistiques 2008-2011 »*, mai 2011.
- FÉDÉRATION DE LA LIGUE DÉMOCRATIQUE DES DROITS DES FEMMES.** *Rapport Annuel : « La Violence Basée sur le Genre : Données Statistiques 2014-2015 »*, 2015.
- FÉDÉRATION DE LA LIGUE DÉMOCRATIQUE DES DROITS DES FEMMES.** *Analyse Critique de la Mise en Œuvre du Code de la Famille 2004 2013 à la Lumière du Rapport du MJL*, 2014.
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN.** *Province d'Al Haouz : Monographie du Haouz*, 2010.
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN.** *Les Indicateurs Sociaux du Maroc*, 2011.
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN.** *Enquêtes population et santé du Ministère de la santé*, DPRF - EDPR, 2010.
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN.** *Note sur les Premiers Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014*, 2015.
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN.** *Principaux Résultats de l'Enquête Nationale sur la Prévalence de la Violence à l'Égard des Femmes*, Janvier 2011.
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN.** *La Femme Marocaine en Chiffres: Tendances d'Évolution des Caractéristiques Démographiques et Socio-Professionnelles*, Octobre 2013.
- INITIATIVE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN.** *Monographie de BAB DOUKKALA: Programme de lutte contre l'exclusion sociale au niveau de la ville de Marrakech*, 2006.
- INITIATIVE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN.** *Monographie de BAB GHMAT: Programme de lutte contre l'exclusion sociale au niveau de la ville de Marrakech*, 2006.
- INITIATIVE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN.** *Monographie de BAB TAGHZOUT: Programme de lutte contre l'exclusion sociale au niveau de la ville de Marrakech*, 2006.
- INITIATIVE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN.** *Monographie Médina: Programme de lutte contre l'exclusion sociale au niveau de la ville de Marrakech*, 2006.
- INITIATIVE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN.** *Monographie de BAHIA: Programme de lutte contre l'exclusion sociale au niveau de la ville de Marrakech*, 2006.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION DES CADRES.** *Recueil Statistique de l'Éducation 2013-2014*, 2014.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS,** Direction des Affaires Civiles. *Les Tribunaux de la Famille : Réalités et Perspectives, 10 ans de Pratique du Code de la Famille, Etude Statistique et Analytique 2004-2013*, Mai 2014.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ,** Service de la Carte Sanitaire. *Santé en Chiffres 2013*.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ. *Rapport État de Santé au Maroc*, 2012.

ONU FEMMES. *Rapport Final sur l'Évaluation Thématique de l'Action du Bureau Multi-pays d'ONU Femmes Maghreb dans le domaine de la Lutte contre les Violences à l'égard des Femmes et des Filles*, Juin 2014.

UN Doc. A/RES/48/104. *Déclaration sur l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes*, Préambule, Paragraphe 6. New York: Routledge : 1995.

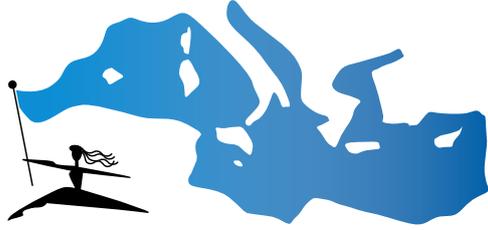
UNICEF. *Analyse de Situation des Enfants au Maroc*, 2015.

3. Ressources en ligne

BLADI. Discours royal du 3 janvier 2010 relatif à la Régionalisation,

GROUPE DES ONG POUR LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT. *Rapport de la Section Maroc sur la Mise en Œuvre du Protocole Facultatif à la Convention Relative aux Droits de L'enfant*, 2005.

RAPPORT ALTERNATIF DES ASSOCIATIONS RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT. *Commentaires des Associations Marocaines sur les Réponses du Gouvernement du Royaume du Maroc*, Juillet 2014.



مؤسسة نساء الأورو-متوسط
Euro-Mediterranean Women's Foundation
Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée

Dans le cadre de sa mission, la **Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM)** analyse au niveau local les réalités des femmes et les politiques publiques les concernant à l'aide de consultations et de dialogues de proximité. Pour ce faire, la Fondation met en place annuellement des **pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes**® dans les pays suivants : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie (1 par pays).

Chaque pôle local d'acteur de l'égalité femmes-hommes® est coordonné par une association, la Fondation considérant que la société civile est le principal moteur du changement et de l'amélioration de la condition féminine dans nos sociétés.

L'approche des pôles locaux est une démarche innovante et participative qui encourage le réseautage et le partage de pratiques réussies en faveur de l'égalité femmes-hommes à un niveau décentralisé et qui promeut l'émergence de projets ancrés dans le territoire.

La Fondation systématise les résultats obtenus par les actions des pôles locaux et les transmet aux responsables politiques des pays de la région et à l'échelle euro-méditerranéenne. Toutes les informations liées aux résultats des pôles locaux sont disponibles sur le site de la Fondation (www.euromedwomen.foundation), et font l'objet d'une vaste diffusion auprès des principales parties prenantes, des responsables politiques et des organisations internationales de la région.

Membres fondateurs :



IE Med.



Réseau universitaire et scientifique
rus emeg
sur les femmes et le Genre

Financé par :



Labellisé par :



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الإتحاد من أجل المتوسط